

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUYMIROL

Séance du 16 JUILLET 2015 N° D-2015-0045

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

L'an deux mil quinze et le 16 juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **M. Jean-Louis COUREAU**, Maire de PUYMIROL

Présents : COUREAU Maire MÜNCH ITIE BOSCH COUMES-LAUCATE Adjoints PECHABADEN GASTALDELLO BIDOU GRODECOEUR SOULA RAFFIN STUTTERHEIM
Pouvoirs : LEYDET à COUREAU
Absents excusés : HOTTON GOUYON

Mme GASTALDELLO a été élue secrétaire de séance.

**OBJET de la DELIBERATION : CESSION PARCELLE
« Saint Julien »**

Monsieur le Maire informe qu'il a été saisi d'une demande d'acquisition de la parcelle sise lieu-dit « Saint Julien », cadastrée section A n°373, d'une superficie de 1965 m², propriété de la Commune, au prix de 14 000 €.

Le Conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré,
ACCEPTÉ le principe de la cession de la parcelle A n°373, d'une contenance de 1965 m² au prix de 14 000 €.
DIT que cette cession se fera par acte notarié
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à authentifier cette cession.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUYMIROL

Séance du **16 JUILLET 2015 N°D-2015-46**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Date de convocation
07/07/15

L'an deux mil quinze et le 16 juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **M. Jean-Louis COUREAU**, Maire de PUYMIROL

Présents : COUREAU Maire MÜNCH BOSCH ITIE COUMES-LAUCATE Adjoints PECHABADEN GASTALDELLO BIDOU GRODECOEUR SOULA RAFFIN STUTTERHEIM

Pouvoirs : LEYDET à COUREAU

Absents excusés : HOTTON GOUYON

Mme GASTALDELLO a été élue secrétaire de séance.

OBJET de la DELIBERATION : TRAVAUX de MISE en CONFORMITE EAU 47 : participation communale

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat EAU 47 a procédé à des travaux de mise en conformité du réseau d'assainissement rue Royale.

Il indique également que les règles de financement du Syndicat passent par une participation de 10 % du coût total des travaux demandée à la commune.

Le montant de celle – ci s'élève à 3754 €.

Le Conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré,

ACCEPTTE le paiement de la participation de 3754 € demandée.



Pour extrait certifié conforme
Le Maire



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUYMIROL

Séance du 16 JUILLET 2015 N° D-2015-0047

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

L'an deux mil quinze et le 16 juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **M. Jean-Louis COUREAU**, Maire de PUYMIROL

Présents : COUREAU Maire MÜNCH BOSCH ITIE COUMES-LAUCATE Adjoints PECHABADEN GASTALDELLO BIDOU GRODECOEUR SOULA RAFFIN STUTTERHEIM
Pouvoirs : LEYDET à COUREAU
Absents excusés : HOTTON GOUYON

Mme GASTALDELLO a été élue secrétaire de séance.

OBJET de la DELIBERATION : PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES POUR LA SCOLARISATION D'ENFANTS (ANNEES 2014/2015 et 2015/2016)

Par délibération du 29 juillet 2014, la commune de Puymirol a arrêté la participation prévisionnelle des communes aux frais de fonctionnement des écoles comme suit :

- de la TPS à la GS (maternelle) : 1673.00 €
- du CP au CM2 (élémentaire) : 730.00 €

L'année scolaire arrivant à son terme il convient, au vu des factures effectivement payées au 30 juin 2015, d'arrêter définitivement le montant des participations communales.

Considérant, les documents présentés en conseil, il ressort que les montants à réclamer pour 104 enfants scolarisés s'élèvent, hors participation de l'Etat aux montants suivants :

- élémentaire : 650,74 €
- maternelle : 1 443.92 €

Considérant,

- que la participation de l'Etat a été versée pour un montant total de 9.450 € décomposé comme suit :

- en 2014 pour 3.600 € (titre 232 – compte 7488)
- en 2014 pour 5.850 € (titre 38 – compte 7488)

.../...

- que cette somme, rapportée au nombre d'enfants scolarisés à ce jour (90,87 €) ramène le coût par enfant aux montants suivants
- **élémentaire : 559,88 €**
- **maternelle : 1 353.05 €**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'arrêter la participation des communes aux frais de fonctionnement de l'école, pour l'année scolaire 2014/2015, aux montants suivants
 - 559.88 € par enfant scolarisé en élémentaire
 - 1 353.05 € par enfant scolarisé en maternelle
- au titre de la participation prévisionnelle pour la prochaine rentrée scolaire de retenir comme base de calcul les dépenses arrêtées à la fin de l'année scolaire 2014/2015, à savoir :
 - 42 298.29 € pour l'élémentaire
 - 56 312.86 € pour la maternelle
- cette participation, afin de lisser l'impact financier des communes contributives, sera appelée en 3 fois comme suit :
 - 1^{er} acompte en novembre 2015
 - 2^{ème} acompte en mars 2016
 - solde en juillet 2016

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 29/07/2014

Pour extrait certifié conforme
Le Maire



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUYSMIROL

Séance du 16 juillet 2015 N° D-2015-0044

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11

Date de convocation
07/07/15

L'an deux mil quinze et le 16 juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **M. Jean-Louis COUREAU**, Maire de PUYMIROL

Présents : COUREAU Maire MÜNCH ITIE BOSCH COUMES-LAUCATE Adjoints PECHABADEN GASTALDELLO BIDOU GRODECOEUR SOULA RAFFIN STUTTERHEIM

Pouvoirs : LEYDET à COUREAU

Absents excusés : HOTTON GOUYON

Mme GASTALDELLO a été élue secrétaire de séance.

**OBJET de la DELIBERATION : CESSION PARCELLE
« Rue des Amours » : annulation de délibération – suite à
erreur administrative**

Monsieur le Maire informe qu'il a été saisi d'une demande d'acquisition de la parcelle sise rue des Amours, cadastrée section AB n°731, d'une superficie de 92 m², propriété de la Commune, au prix de 18 000 €.

M. Coureau ayant quitté la salle après avoir présenté le projet de cession, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTÉ** le principe de la cession de la parcelle AB n°731, d'une contenance de 92 m² au prix de 18 000 €.

DIT que cette cession se fera par acte en la forme administrative **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à authentifier cette cession.

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION
N°D-2015-0041 DU 09/06/2015**



Pour extrait certifié conforme
Le Maire



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUYMIROL

Séance du 16 JUILLET 2015 N° D-2015-0048

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

L'an deux mil quinze et le 16 juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **M. Jean-Louis COUREAU**, Maire de PUYMIROL

Présents : COUREAU Maire MÜNCH BOSCH ITIE COUMES-LAUCATE Adjoint PECHABADEN GASTALDELLO BIDOU GRODECOEUR SOULA RAFFIN STUTTERHEIM
Pouvoirs : LEYDET à COUREAU
Absents excusés : HOTTON GOUYON

Mme GASTALDELLO a été élue secrétaire de séance.

**OBJET de la DELIBERATION : RÉVISION GÉNÉRALE
DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS : Désignation de la
Commune coordonnatrice**

Monsieur le Maire expose,
 Les communes de Puymirol et de Saint Jean de Thurac lancent la révision générale de leur document d'urbanisme afin de réviser et de transformer leur POS respectifs en PLU.
 Elles entendent constituer un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché, ceci afin de bénéficier d'une meilleure subvention/DGD de l'Etat.
 Les deux Communes sont d'accord pour que la Mairie de Puymirol soit le coordonnateur du groupement et qu'à ce titre elle se charge des démarches administratives de consultation des bureaux d'études, afin de désigner le bureau d'études qui sera chargé de l'élaboration du document d'urbanisme.
 Les modalités de fonctionnement du groupement de commandes feront l'objet d'une convention signée entre les deux Communes.

Vu la délibération D-2015-0038 du Conseil Municipal de Puymirol du 09 juin 2015,
 Vu la nécessité de désigner un coordonnateur pour mener les démarches administratives de consultations des bureaux d'études,
 Vu le modèle de convention remis par les services de l'Etat,

.../...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE que la Commune de Puymirol soit désignée « Commune coordonnatrice » en charge des démarches administratives de consultation des bureaux d'études.
- AUTORISE le Maire à signer la convention constitutive du groupement en vue de la passation d'un marché pour l'élaboration du document d'urbanisme.

**LA PRESENTE DELIBERATION COMPLETE LA DELIBERATION D-2015-0038
DU 09 JUIN 2015**

Pour extrait certifié conforme
Le Maire



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUYMIROL

Séance du **16 JUILLET 2015 N°**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

L'an deux mil quinze et le 16 juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **M. Jean-Louis COUREAU**, Maire de PUYMIROL

Présents : COUREAU Maire MÜNCH BOSCH ITIE COUMES-LAUCATE Adjoint PECHABADEN GASTALDELLO BIDOU GRODECOEUR SOULA RAFFIN STUTTERHEIM

Pouvoirs : LEYDET à COUREAU

Absents excusés : HOTTON GOUYON

Date de convocation
07/07/15

Mme GASTALDELLO a été élue secrétaire de séance.

MOTION sur le PROJET de CONSTRUCTION d'un CENTRE d'INCENDIE et de SECOURS

Depuis le printemps 2008, un projet dans un premier temps de « réhabilitation du Centre de Secours actuel » de La Sauvetat de Savères a été lancé.

Dans le cadre de la convention pluriannuelle pour la période **2009-2011** signée par le Conseil Général, même si le projet de notre territoire n'était pas inscrit dans cette convention, une première réflexion s'est engagée au regard des constats de vétusté et d'exiguïté du Centre de Secours de La Sauvetat de Savères.

Depuis l'expression de ce besoin reconnu par tous les acteurs, la Municipalité de Puymirol a proposé dès le mois de décembre 2008 :

- une réflexion sur la future implantation en fonction de critères objectifs.
- une méthodologie visant à une plus grande efficacité d'un nouveau centre.
- un examen attentif des besoins pour une bonne maîtrise des coûts d'investissement (première estimation à 830 000 € HT)

Plusieurs réunions se sont tenues depuis le 20 mars 2009 et ce également en 2010, 2011.

.../...

En 2008, la Mairie de Puymirol a fait part de sa volonté d'accompagner le SDIS 47 sur ce projet en lui mettant à disposition gracieusement un terrain de 19 a 65 ca, sur la zone artisanale « St Julien-La Prade » en bordure de la RD 274-section A n°373, la Commune acceptant de réaliser également la voie d'accès.

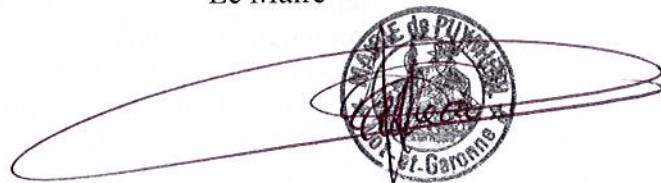
En 2013, une réflexion s'est également engagée pour la ré-affectation de l'atelier inoccupé par la CC PAPS depuis la construction de l'atelier technique de Dondas.

Enfin, devant la polémique lancée en janvier 2014 dans le cadre des élections municipales de Puymirol, et plus précisément au sortir de cette période très polémique et très calomnieuse, le Maire a demandé à ce que ce dossier soit traité par le SDIS 47, sans aucune intervention prescriptive de notre Municipalité afin de garantir le libre choix du SDIS 47 et des collectivités concernées par le projet.

Depuis, les allégations, rumeurs, et autres propos et comportements déplacés d'élus ont amené Monsieur le Maire à proposer au Conseil municipal de se retirer de toute proposition pouvant laisser supposer que la Commune de Puymirol intercéderait encore pour la construction de ce nouveau CIS sur son territoire.

Le Conseil municipal, au vu de tous ces constats, DEMANDE à Monsieur le Maire et à ses Adjoints de « s'exonérer de toute participation à des réunions ayant pour objet le lieu d'implantation de ce nouveau Centre de Secours ».

Pour extrait certifié conforme
Le Maire



oooooooooooooooooooo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 h 30